

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Téléphone 03.88.20.00.12

Télécopie 03.88.20.50.64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM Vice-Présidente : 10 février 2026

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 6
Élus présents : 9	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 0

Secrétaire de séance : Laurent REYMANN

Présents :

Mme Myriam JOACHIM, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON, Mme Monique WAMSLER.

Absents ayant donné mandat vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents sans donner de mandat :

M. Pierre PERRIN

M. Patrick KURTZ.

M. Jacques BOEHRINGER.

Mme. Nadia THOMAS.

Mme. Fanny GOURDIN.

M. Sabin MUNTEAN.

03/2026 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2025

Bilan sommaire d'exécution du budget 2025

L'arrêté provisoire des comptes au 31/12/2025 fait ressortir les résultats suivants :

2025	FONCTIONNEMENT		
BUDGET	Dépenses	Recettes	Excédent cumulé
C.C.A.S.	130 749,69 €	140 085,70 €	18 149,41 €

Le rapport d'orientation budgétaire :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport dresse les contours du budget communal, tant en fonctionnement qu'en investissement, et précise les contraintes conjoncturelles et réglementaires qui s'imposeront en 2025, dans la limite des indicateurs connus.

Le CCAS de Souffelweyersheim, ne gérant aucune dette ni de personnel, n'est de ce fait pas soumis à une partie de ces obligations. Il ne gère pas non plus une section d'investissement.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le budget d'une collectivité territoriale doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

A. LE CCAS DE SOUFFELWEYERSHEIM :

Le Budget principal couvre les activités réglementaires du CCAS dédiées :

- l'action sociale (avec des missions obligatoires et facultatives)
- aux seniors (maintien à domicile et hébergement)
- à la vie sociale des seniors (animation et prévention)

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'**action sociale municipale**.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale. Il apporte ainsi son soutien auprès des Souffelweyersheimois confrontés à des difficultés financières

et/ou de précarité, par des interventions relevant de ses missions obligatoires et également de missions facultatives.

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui reviennent à savoir :

- L'instruction des demandes d'aides sociales légales et des demandes de secours auprès d'autres organismes,
- La domiciliation des personnes sans domicile stable,
- L'accompagnement social et médico-social et l'accès aux droits de différents publics.

Le CCAS assure les missions facultatives d'action sociale en attribuant différents types d'aides :

- des aides alimentaires, permettant l'achat de produits d'alimentation et d'hygiène
- la prise en charge partielle de certaines factures liées au logement (eau, gaz, électricité, assurances...)

À celles-ci, peuvent s'ajouter aussi des aides exceptionnelles, accordées nominativement par vote du Conseil d'administration du CCAS, en fonction de situations particulières.

Les séniors :

L'activité destinée aux séniors est orientée vers le maintien à domicile avec notamment le portage des repas à domicile. Des actions de solidarité leurs sont également proposées avec l'échange de service, une navette de mobilité pour leurs permettre d'être véhiculés de leur domicile vers le centre du village, pour se rendre dans les commerces, au marché, pour effectuer des démarches à la mairie, pour se rendre dans un service public ou un organisme bancaire.

Une résidence "intergénérationnelle" est proposée aux plus de 70 ans. Les seniors peuvent se retrouver à l'Espace des Fleurs au rez-de-chaussée de la résidence intergénérationnelle située au 39 rue des Fleurs. Ce local, d'une surface de 56 m² se veut avant tout convivial et ouvert aux rencontres.

La vie sociale des Séniors s'organise autour de manifestations et activités festives comme la Fête des aînés avec son repas organisé traditionnellement en décembre de l'année.

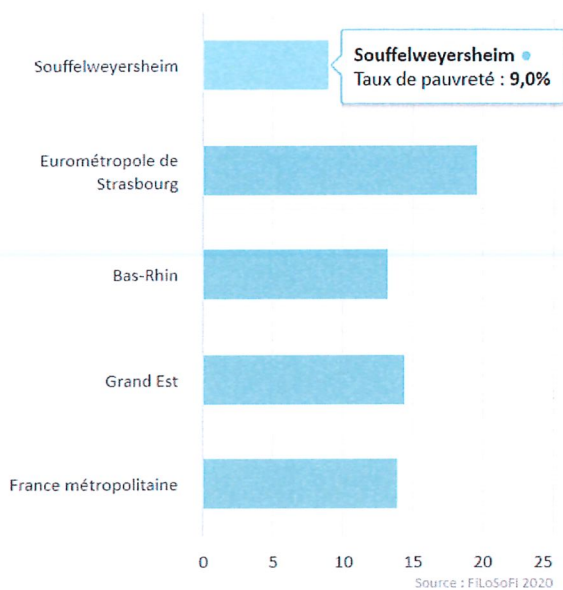
B. QUELQUES INDICATEURS SOCIAUX, SANITAIRES ET ECONOMIQUES DE LA COMMUNE :

Population
au 1^{er} Janvier 2025
: 8 301

Résidences
principales : 3645

Naissances
2022 : 91
Décès 2022 : 91

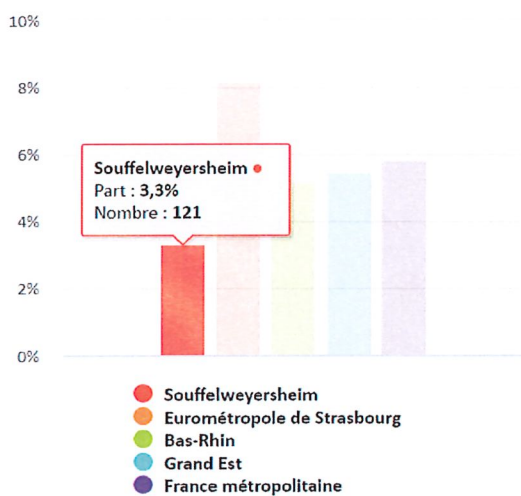
Le taux de pauvreté



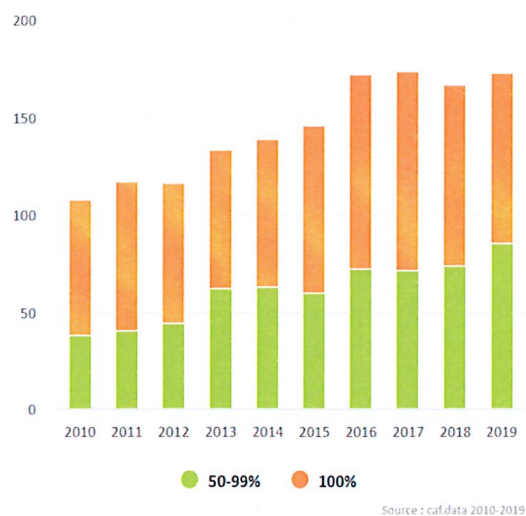
Évolution du nombre de loge



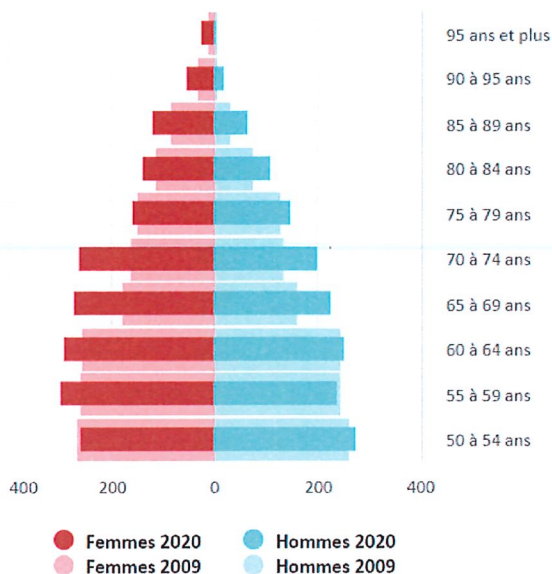
Foyers allocataire CAF au RSA pour 100 ménages



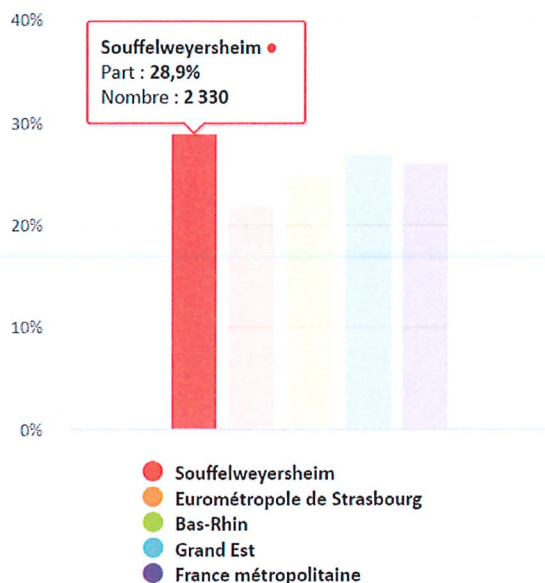
Foyers CAF dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales



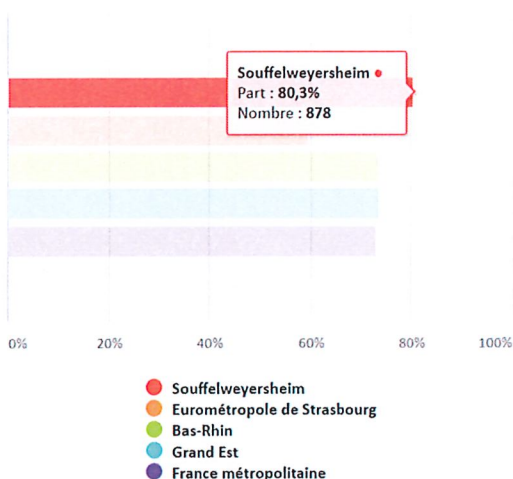
Pyramide des âges des plus de 50 ans



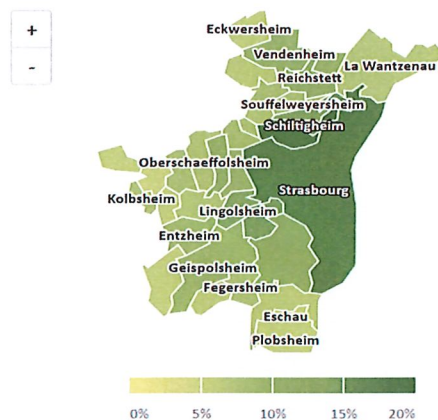
Les 60 ans et plus



Les 65 ans et plus propriétaires de leur logem



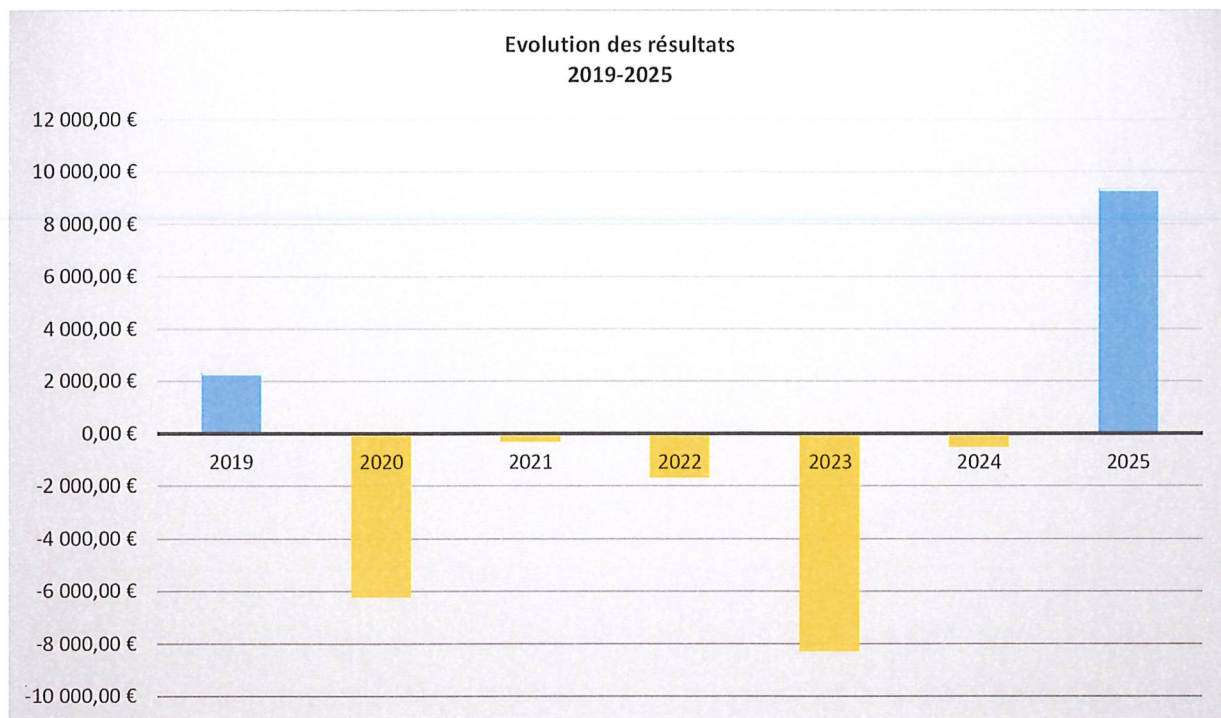
Taux de chômage des 15-64 ans - Eurométropole de Strasbourg



C. L'ETAT DES FINANCES DU C.C.A.S. SOUFFELWEYERSHEIMOIS EN 2025

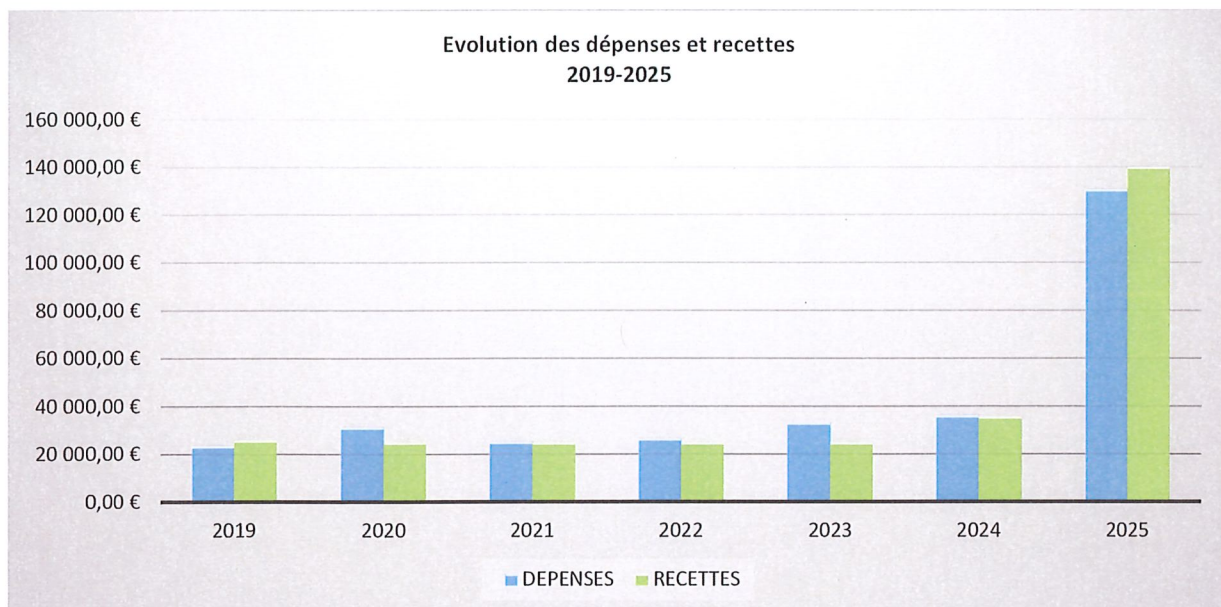
SITUATION FINANCIERE GLOBALE

	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANNUEL	RESULTAT CUMULE
2019	23 671,10 €	26 000,00 €	2 328,90 €	25 904,64 €
2020	31 424,93 €	25 180,10 €	-6 244,83 €	19 659,81 €
2021	25 329,12 €	25 000,00 €	-329,12 €	19 330,69 €
2022	26 691,42 €	25 000,00 €	-1 691,42 €	17 639,27 €
2023	33 300,25 €	25 000,00 €	-8 300,25 €	9 339,02 €
2024	36 283,32 €	35 757,70 €	-525,62 €	8 813,40 €



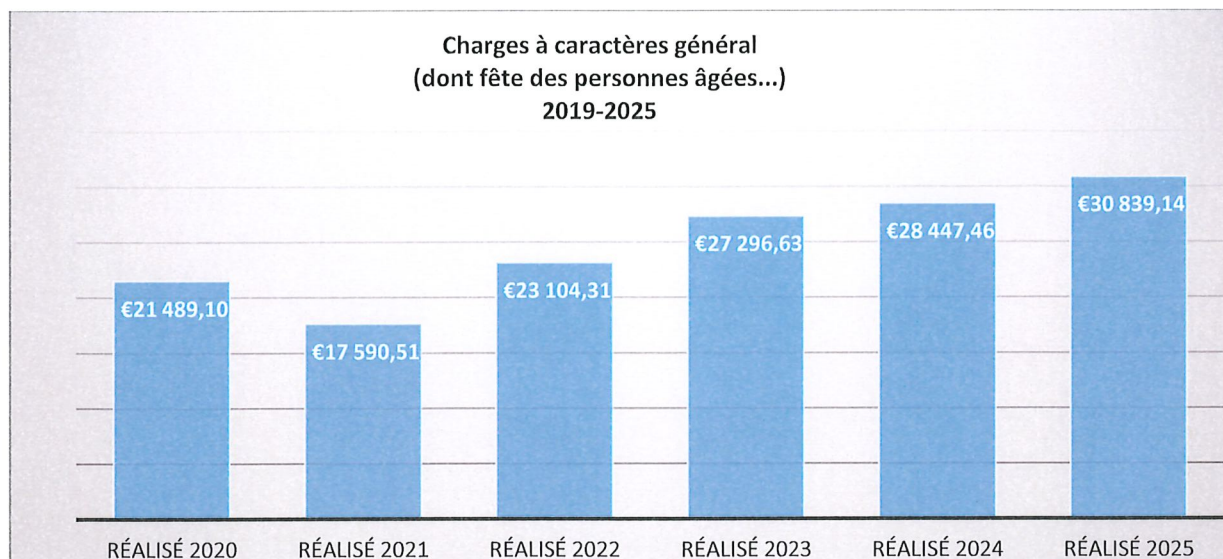
a) Les recettes de fonctionnement

- Principale recette du C.C.A.S., la subvention de la commune s'élève à 35 000.- € pour l'exercice 2025.



b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général : les crédits ont été utilisés à 80,07 % (les dépenses incluent les dépenses pour la fête de Noël des personnes âgées, le portage des repas).
- Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent à **89 871,25 €**. Conformément à la convention de mutualisation, ce poste intègre désormais les frais de personnel et de fonctionnement refacturés par la commune. Ce changement comptable permet d'identifier précisément les moyens alloués aux missions du CCAS. Le budget intègre également l'assurance des membres du bureau pour un montant de **285 €**.



Fête des aînés	2025	2024	2023	2022	2021
Montants	25 842,48 €	25 610,70 €	24 020,43 €	21 092,68 €	15 347,16 €

Portages des repas	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de familles	10	12	12	10	8
Montants	1 667,00 €	2 952,00 €	2 178,00 €	1 204,00 €	1 079,00 €

- Les autres charges de gestion courantes (dépenses de secours et autres aides...) sont en hausse par rapport à 2025 notamment concernant la délivrance de bons alimentaires.

Secours financiers	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de familles	2	10	9	4	4
Montants	656,53 €	2 794,81 €	2 748,22 €	650,00 €	838,99 €

Bons alimentaires	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de familles	22	15	15	27	28
Montants	6 820,00 €	3 169,05 €	2 363,40 €	2 232,00 €	3 303,98 €

D. CONTEXTE NATIONAL

Le cadre des finances publiques pour 2026 s'inscrit dans la continuité du plan de redressement engagé l'année précédente. L'objectif de l'État demeure la maîtrise du déficit public, avec une stratégie de réduction visant un retour progressif sous les 3% du PIB, imposant une gestion rigoureuse des dépenses de l'État et de la Sécurité sociale.

- **Fiscalité des ménages** : Le barème de l'impôt sur le revenu reste indexé sur l'inflation afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables et d'éviter une pression fiscale accrue liée au glissement des tranches.
- **Fiscalité écologique** : Le durcissement des malus automobiles (CO2 et masse) se poursuit, conformément au calendrier de transition énergétique. Les dispositifs de soutien au chauffage fossile sont désormais totalement éteints au profit des solutions décarbonées.
- **Logement** : La généralisation du Prêt à Taux Zéro (PTZ) jusqu'en 2027 vise à relancer la construction. Pour le CCAS, l'enjeu reste l'accès au logement social et l'hébergement d'urgence, dont les crédits nationaux sont maintenus mais sous forte tension de demande.
- **Solidarité et Santé** : Le maintien de l'Aide Médicale d'État (AME) assure une prise en charge minimale, mais le gel de certains budgets ministériels fait peser une incertitude sur les financements associatifs et les dispositifs d'insertion par le travail (baisse des aides à l'apprentissage).

E. CONTEXTE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, qui concerne l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales et leurs établissements publics, dont les centres communaux d'action sociale (CCAS). Les dotations de l'État à destination du bloc communal s'inscrivent dans une logique de stabilité en valeur, sans revalorisation significative.

Les dispositifs nationaux de soutien à l'investissement local, tels que le fonds vert, sont maintenus mais à un niveau inférieur à celui des exercices précédents,

F. LES PERSPECTIVES ET PRIORITES 2026 DU CCAS SOUFFELWEYERSHEIMOIS

L'exercice 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations engagées en 2025, avec la pleine mise en œuvre de la convention de mutualisation entre la Ville et le CCAS.

L'intégration des refacturations des charges de personnel et de fonctionnement constitue une étape structurante pour le CCAS, en permettant :

- une meilleure lisibilité de ses coûts réels de fonctionnement,
- une transparence accrue vis-à-vis des administrateurs et des partenaires institutionnels,
- et une gestion budgétaire conforme aux principes de sincérité et d'exhaustivité.

Dans un contexte économique et social toujours incertain, le CCAS poursuit ses priorités en matière d'accompagnement des publics fragiles, de soutien aux personnes en difficulté financière et de maintien des actions en faveur des seniors.

Le CCAS ne disposant pas de patrimoine propre, aucune dépense d'investissement n'est programmée.

L'équilibre budgétaire reposera principalement sur la subvention communale et sur une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, tout en veillant à préserver la qualité et l'accessibilité des actions sociales menées sur le territoire communal.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRE,

après débat à l'unanimité,

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires 2026

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Laurent REYMANN

Souffelweyersheim, le 23 02 2026

Vice-Présidente



Myriam JOACHIM



Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite
le 24/02/2026